



## VOITURE D'OCCASION acheté chez particulier avec vice caché

Par **VOYOU**, le **21/02/2013** à **13:59**

Bonjour,

j'ai acheté un véhicule d'occasion hier chez un particulier.

Ce véhicule est récent de mai 2009, 58000 kms.

Le véhicule est visiblement impeccable.

Dans le tarif que j'ai proposé j'ai demandé à faire passer le CT puisqu'il devait la passer dans 3 Mois pour la première fois.

Le vendeur a accepté. Contrôle technique OK (aucun frais à prévoir)

j'ai donc le véhicule depuis 18h et je viens de m'apercevoir

qu'en étant éloigné du véhicule, un petit morceau de plastique dépassait sous la voiture. je me suis donc baissé sous la voiture,

et là le plastique est cassé, un petit tuyau est tenu par un fil de fer !!!

Le vendeur m'avait bien signalé les anomalies qu'il pouvait y'avoir

mais pas celui ci dont l'importance est tout de même importante à mon gout.

Quel recours puis je avoir ?

Ce problème est t-il un vice caché ?

Merci de répondre à mes questions.

Dans l'attente de vous lire,

Cordialement,

DD

Par **janus2fr**, le **21/02/2013** à **16:08**

Bonjour,

Non, ceci n'est pas un vice caché, la preuve, vous l'avez vu !

Un vice caché est un problème qui existe au moment de la vente et dont le vendeur ne peut pas avoir connaissance malgré un examen et un essai attentif. Ici, si vous aviez examiné le véhicule avant la vente, vous auriez vu le problème.

Par **christian13**, le **26/02/2013** à **13:42**

Bonjour,

Es-que le vendeur a fait une révision générale avant la vente ? en général on demande le contrôle technique et la révision générale pour voir si tout est OK avant d'acheter.

Je te conseille de visiter ce site <http://voituresdoccasion.fr/> pour avoir plus d'information sur la vente de voitures d'occasion :)